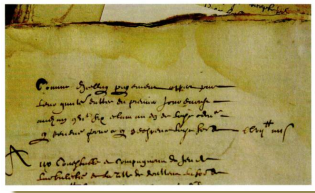


Compagnie Privilégiée des Grands Archers de Saint Sébastien de Doullens-1408

16-18 rue des Archers, 80600 Doullens - Tel : 09 54 25 47 15



APPEL à SOUTIEN



Parchemin 1408



Bouquet de 1937

DOULLENS.. dans la Somme..

- ..une Compagnie d'Arc dont la plus ancienne trace remonte à 1408 (archives départ^{ales} de la Somme)..
- ..une des formations d'archers doyennes de France et installée sur son site depuis 1623 et dont la rue a hérité du nom des Archers dès ses origines.

Cette Compagnie plusieurs fois centenaire est sérieusement menacée de péril.

Cette situation est directement due au non respect des clauses et conventions particulières d'un acte notarié qui met à l'entière charge d'une collectivité territoriale, l'intégralité de l'entretien du jeu d'arc et du logis depuis 1981.

Seulement, depuis la moitié des années 2000 globalement, cette collectivité a décidé de ne plus y répondre, y compris en négligeant le volet sûreté et sécurité du jeu d'arc.

Malgré de nombreuses relances officielles, la collectivité reste campée sur sa position, position qui lui permettrait si elle arrive à son but, d'étouffer la Compagnie par ce moyen et par d'autres aussi, afin de récupérer sans frais les 2182 m² de terrain et logis du 17^e siècle, lesquels font face à la citadelle.. en plein centre-ville.

Pour cela, nous avons la chance de bénéficier du concours d'un archer qui nous a aidé à assigner devant le Tribunal Administratif la collectivité en question.

Mais étrangement, une plainte au pénal vient d'être déposée contre la Compagnie et son représentant légal pour tromperie et défaut de sécurité entraînant un danger.

Ce volet dont on peut supposer qu'il fasse « jurisprudence », nous oblige à requérir l'intervention d'un avocat spécialisé et c'est la raison pour laquelle nous faisons un appel à soutien sous forme de dons que nous nous efforcerons en toute transparence, de vous restituer totalement ou partiellement dans l'hypothèse où nous bénéficierions de décisions judiciaires favorables comportant le remboursement des frais de justice et d'avocat (art. 700).



Compagnie Privilégiée des Grands Archers de Saint Sébastien de Doullens-1408

16-18 rue des Archers, 80600 Doullens - Tel : 09 54 25 47 15



Nous pouvons vous assurer que la cupidité des acteurs ayant lancé de telles opérations à notre rencontre motive naturellement la défense de nos intérêts et ceux de la pratique du tir à l'arc tant par ses traditions que par sa modernité, lesquels se sont toujours bien accommodés des règles de sécurité en perpétuelle évolution.

Nous tiendrons informés tous celles et ceux, collectifs comme individuels, qui auront porté la défense d'une des plus anciennes Compagnie d'arc de France par leur soutien.

A Doullens, le 05 avril 2017

**Le Capitaine et Chevalier
Willy JOURDIER**



Compagnie Privilégiée des Grands Archers de Saint Sébastien de Doullens-1408

16-18 rue des Archers, 80600 Doullens - Tel : 09 54 25 47 15



APPEL à SOUTIEN

**Compagnie ou Association : _____
et/ou**

Prénom, Nom*.....: _____

Adresse complète.....: _____

Code postal et ville..... : _____

Email et téléphone : _____ @ _____

tiens à participer au soutien de la Cie Privilégiée des Grands Archers de Doullens-1408 en lui adressant la somme de euros par chèque n° (banque :.....) et recevrai un reçu par courrier sous quinzaine.

A adresser au Président : Mr Willy JOURDIER - 9 rue Marais 80600 GROUCHES LUCHUEL

*Conformément à la loi informatique et liberté de 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification des données personnelles vous concernant en vous adressant à la Compagnie Privilégiée.